

Programme EuroMed Justice

Séminaire sur la « Coopération judiciaire internationale : nature et normes régissant cette coopération » (Lisbonne, du 10 au 13 mai 2005)

Déclaration finale

1. Le séminaire régional sur la coopération judiciaire en matière pénale, premier séminaire développé sous le thème "Initiation et formation à la coopération et l'entraide judiciaire internationale en matière pénale" du Programme EuroMed Justice financé par les fonds MEDA, qui s'inscrit dans la politique euro-méditerranéenne de l'UE, s'est déroulé à Lisbonne du 10 au 13 mai avec la participation des membres des délégations des Partenaires euro-méditerranéens suivants (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, France et Portugal). Les participants(*) sont d'avis que :

conformément :

1. aux principes directeurs du Programme EuroMed Justice consignés dans le document cadre adopté lors de la réunion de Valencia en 2002, c'est-à-dire :
 - a. le renforcement de la coopération entre Partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice ;
 - b. l'encouragement des échanges d'expériences, connaissances et bonnes pratiques ;
 - c. la création des mécanismes permettant la mise en pratique de cette coopération, dont le développement d'un réseau euro-méditerranéen de coopération judiciaire ;
2. aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture du Programme EuroMed Justice tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004 ;
3. aux conclusions opérationnelles de la première réunion préparatoire du thème 1 du programme tenue à Lisbonne les 31 mars et 1^{er} avril 2005 ;

et constatent que ce séminaire leur a permis :

- (a) de se familiariser avec les différentes réalités concernant la coopération judiciaire internationale en matière pénale ;
- (b) de mieux connaître les instruments de coopération et d'entraide judiciaire utilisés aux niveaux national et international ;
- (c) de favoriser un échange sur les pratiques et expériences, et établir des contacts entre les participants afin de promouvoir la coopération entre les différentes institutions représentées dans le domaine de la justice.

Lue et approuvée par tous les participants au séminaire.

Lisbonne, le 13 mai 2005

(*) Voir liste en annexe